

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du producteur du produit, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les 5 catégories dont il est fait référence au point 18 des Orientations publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres concerne les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis dans MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un **distributeur**) doit prendre en considération le marché cible du producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 30 mars 2021**



**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Identifiant d'entité juridique (IEJ): 969500DMKVF17KGA5F92**

Programme d'émission de titres de créance  
(*Euro Medium Term Note Programme*)  
1.000.000.000 d'euros

**Emission de Titres d'un montant de 15.000.000 d'euros  
portant intérêt au taux de 0,671% par an et venant à échéance en mai 2042  
(les Titres)**

**SOUCHE No: 2021-6**

**TRANCHE No: 1**

**Prix d'Emission: 100%**

**HSBC**

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20210330-21\_07112-BF  
Date de télétransmission : 30/03/2021  
Date de réception préfecture : 30/03/2021

remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans Objet
12. **Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Délibération n°CD-2021-02-12-54 du Conseil départemental du 12 février 2021
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 0,671% par an payable annuellement à échéance
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 5 mai de chaque année/non ajusté
- (c) Montant de Coupon Fixe : 671 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) Montant de Coupon Brisé : 733,50 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée payable le 5 mai 2022
- (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Base Exact/Exact-ICMA
- (f) Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : 5 mai pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans Objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans Objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20210330-21\_07112-BF  
Date de télétransmission : 30/03/2021  
Date de réception préfecture : 30/03/2021

25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :**

Sans Objet

26. **Masse (Modalité 10) :**

Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, et en l'absence de désignation d'un Représentant, le Titulaire concerné exercera l'ensemble des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités.

L'Emetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé par l'Emetteur dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

27. **Autres informations :**

Sans Objet

## **OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES**

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

## **RESPONSABILITÉ**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Hervé DOLLE, Directeur-adjoint du Budget  
Dûment autorisé

Le Directeur Adjoint des Finances  
Chef du Service Budget et Gestion  
Financière

  
**Hervé DOLLE**

Accusé de réception en préfecture  
013-221300015-20210330-21\_07112-BF  
Date de télétransmission : 30/03/2021  
Date de réception préfecture : 30/03/2021

Restrictions de vente - Etats-Unis  
d'Amérique :

Réglementation S Compliance Category 1; Les Règles  
TEFRA ne sont pas applicables

## 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR0014002KN2
- (b) Code commun : 232258241
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de  
Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour  
Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que  
Euroclear France, Euroclear et  
Clearstream et le(s) numéro(s)  
d'identification correspondant(s) : Sans Objet
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs  
initiaux désignés pour les Titres :  
BNP Paribas Securities Services  
(affilié Euroclear France n°29106)  
Grands Moulins de Pantin  
9, rue Débarcadère  
93500 Pantin  
France
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet